



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 4 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION N° 4943/ARM/DPM/SPM

modifiant l'instruction n° 44/ARM/DPM/SPM du 26 mai 2025 relative à la gestion et à l'archivage des feuillets d'évaluation psychologique des candidats au recrutement et du dossier psychologique du personnel militaire de la Marine par le service de psychologie de la marine.

Du 02 juillet 2025

INSTRUCTION N° 4943/ARM/DPM/SPM modifiant l'instruction n° 44/ARM/DPM/SPM du 26 mai 2025 relative à la gestion et à l'archivage des feuillets d'évaluation psychologique des candidats au recrutement et du dossier psychologique du personnel militaire de la Marine par le service de psychologie de la marine.

Du 02 juillet 2025

NOR A R M B 2 5 5 2 2 1 9 J

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Instruction N° 44/ARM/DPM/SPM du 26 mai 2025 relative à la gestion et à l'archivage des feuillets d'évaluation psychologique des candidats au recrutement et du dossier psychologique du personnel militaire de la Marine par le service de psychologie de la marine.](#)

Référence de publication :
BOC n°50 du 04/7/2025

I. L'instruction n° 44/ARM/DPM/SPM du 26 mai 2025 relative à la gestion et à l'archivage des feuillets d'évaluation psychologique des candidats au recrutement et du dossier psychologique du personnel militaire de la Marine par le service de psychologie de la marine est modifiée comme suit :

Au point 3.2 « Lieux d'hébergement du dossier psychologique » ;

Remplacer :

« Les dossiers psychologiques du personnel non officier, hormis ceux des marins de la spécialité fusilier et du personnel navigant de l'aéronautique navale, sont hébergés dans les locaux archives du SLPA Toulon.

Les dossiers psychologiques du personnel non officier de la spécialité fusilier sont hébergés dans les locaux archives du SLPA Lorient.

Les dossiers psychologiques du personnel non officier navigant de l'aéronautique navale sont hébergés dans les locaux archives du SLPA AÉRO à Toulon.

Les dossiers psychologiques du personnel officier sont hébergés dans les locaux archives de la direction du SPM à Tours ».

Par :

« Les dossiers psychologiques du personnel non officier, hormis ceux des marins de la spécialité fusilier et du personnel navigant de l'aéronautique navale, sont hébergés dans les locaux archives du SLPA Toulon.

Les dossiers psychologiques du personnel officier, hormis ceux des marins de la spécialité fusilier et du personnel navigant de l'aéronautique navale, sont hébergés dans les locaux archives de la direction du SPM à Tours.

Les dossiers psychologiques du personnel fusilier, officier et non officier, sont archivés au SLPA Lorient ; les dossiers psychologiques du personnel navigant de l'aéronautique navale, personnel officier et non officier, sont hébergés dans les locaux archives du SLPA AÉRO ».

II. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel de la Marine,*

Éric JANICOT.